

## Référentiel métier de 2014 vs Référentiel métier de 2026 en plusieurs pages

**Partie I : Synthèse du nouveau référentiel :** le texte constitue désormais un véritable cadre de référence du métier, en cohérence avec la loi RILHAC de 2021.

Il confirme une évolution importante : le directeur n'est plus seulement un coordonnateur administratif, mais un pilote pédagogique et organisationnel, disposant d'une autorité fonctionnelle.

### I. Un pilotage pédagogique renforcé

Le directeur devient explicitement :

- pilote du projet d'école
- animateur des priorités pédagogiques
- garant du climat scolaire
- organisateur du travail collectif
- interlocuteur privilégié de l'IEN.

Le texte insiste fortement sur :

- l'analyse des résultats des élèves
- l'utilisation des évaluations nationales
- l'exploitation des évaluations d'école
- le suivi des parcours (LSU, LPI...)
- la cohérence des progressions et des pratiques pédagogiques.

Le directeur :

- impulse les conseils des maîtres et conseils de cycle
- fixe un ordre du jour précis
- rédige des relevés de conclusions
- dialogue avec l'IEN sur les besoins de formation.

Le pilotage pédagogique devient donc beaucoup plus structuré et attendu.

### II. Une autorité fonctionnelle clairement affirmée

C'est probablement l'évolution majeure du texte. Le directeur dispose désormais d'une autorité fonctionnelle sur les personnels présents dans l'école pendant le temps scolaire :

- enseignants
- AESH
- ATSEM
- Brigades remplaçants
- AED intervenant majoritairement dans l'école.

Cette autorité concerne :

- l'organisation du service
- la coordination des personnels
- le contrôle de certaines activités
- la sécurité
- le fonctionnement quotidien.

Le texte précise également que le directeur :

- arrête la répartition des classes
- arrête le service des enseignants
- organise les 108 heures
- peut prendre des mesures conservatoires en cas de danger grave
- peut suspendre provisoirement un élève dans certains cas très graves.
- 

### III. Un rôle accru sur le climat scolaire et la sécurité

Le texte donne une place très importante :

- au climat scolaire
- à la prévention des violences
- à la sécurité
- à la protection des personnels.

Le directeur doit :

- favoriser un climat serein
- mobiliser l'équipe éducative
- effectuer les signalements Faits établissement
- assurer la cohérence scolaire/périscolaire
- piloter les exercices PPMS
- assurer le lien avec la collectivité.

Le référentiel intègre pleinement :

- les problématiques de harcèlement
- les violences graves
- la protection des agents
- les procédures liées aux élèves perturbateurs.
- 

### IV. Une logique de coordination globale autour de l'enfant

Le directeur est présenté comme :

- représentant local de l'institution scolaire
- coordinateur des différents temps de l'enfant
- interlocuteur des collectivités et partenaires.

Le texte insiste sur :

- les relations avec les familles

- les partenariats
- l'articulation scolaire/périscolaire
- les parcours éducatifs
- la coopération avec les services sociaux et médico-sociaux.
- 

## V. Une implication forte dans la protection de l'enfance

Le référentiel formalise davantage :

- le rôle de repérage
- les informations préoccupantes
- les signalements
- le lien avec les services sociaux
- le rôle du directeur dans les procédures départementales.

Le directeur devient un acteur clairement identifié de la protection de l'enfance.

## Partie 2 : les différences majeures avec le référentiel de 2014

### A. L'apparition de l'autorité fonctionnelle

En 2014, le directeur était surtout :

- coordinateur
- animateur
- organisateur.

Il n'avait pas d'autorité fonctionnelle explicitement reconnue.

Dans le nouveau texte de 2026, le directeur :

- organise
- arrête
- contrôle
- coordonne
- peut imposer certaines décisions.

C'est une évolution très importante de posture institutionnelle.

### B. Un directeur désormais identifié comme pilote pédagogique

En 2014, le pilotage pédagogique existait, mais restait relativement discret.

Dans le nouveau texte, le pilotage pédagogique devient central :

- analyse des résultats
- exploitation des évaluations

- dialogue pédagogique
- suivi des parcours
- cohérence des apprentissages.

Le texte est beaucoup plus proche d'une logique de pilotage d'établissement.

### C. Une montée en puissance du climat scolaire

Le référentiel 2026 accorde une place très importante :

- au bien-être
- au climat scolaire
- aux violences
- aux relations avec les familles
- aux signalements.

Ces notions étaient beaucoup moins développées en 2014.

### D. L'intégration des évaluations d'école

C'est une nouveauté importante. Le projet d'école doit désormais :

- s'appuyer sur les évaluations nationales
- prendre en compte les conclusions de l'évaluation d'école.

Cela n'existait pas dans le texte de 2014.

### E. Une formalisation beaucoup plus forte des responsabilités sécuritaires

Le nouveau texte détaille davantage :

- PPMS
- sécurité incendie
- articulation scolaire/périscolaire
- mesures d'urgence
- gestion des élèves dangereux
- protection des personnels.

Le contexte post-attentats et la montée des problématiques de violences scolaires sont très visibles dans le texte.

### F. Une dimension inclusive beaucoup plus développée

Le référentiel intègre fortement :

- AESH

- LPI
- ERSEH
- école inclusive
- pôles ressources
- accompagnement médico-social.

L'école inclusive devient un axe structurant du rôle du directeur.

### G. Un renforcement des relations avec les collectivités

Le texte affirme davantage :

- le rôle institutionnel du directeur
- son rôle d'interface avec les communes
- la co-construction des politiques éducatives locales.

La coopération avec les collectivités est beaucoup plus stratégique qu'en 2014.

### 3. Ce que révèle l'évolution du métier

Le nouveau référentiel montre une transformation profonde du métier de direction d'école :

2014	Nouveau référentiel
Coordinateur pédagogique	Pilote pédagogique
Animateur d'équipe	Responsable organisationnel
Fonction surtout administrative	Fonction de management éducatif
Peu d'autorité explicite	Autorité fonctionnelle reconnue
Sécurité peu détaillée	Sécurité et climat scolaire centraux
Projet d'école classique	Pilotage par les données et évaluations
Relations locales secondaires	Directeur identifié comme représentant institutionnel

### 4. Points qui risquent de faire débat dans les écoles

Plusieurs éléments pourraient susciter des discussions :

- l'extension de l'autorité fonctionnelle
- le pouvoir d'arrêt de la répartition des classes
- le contrôle de l'activité des personnels territoriaux
- la responsabilité croissante sans statut hiérarchique complet
- la charge liée au climat scolaire et à la sécurité
- la multiplication des responsabilités partenariales et sociales
- la tension entre pilotage pédagogique et manque de temps de décharge.

Le texte renforce donc clairement les responsabilités... sans modifier fondamentalement le statut du directeur.